



## Commune de Cartigny

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014

#### PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	J.-M. Schornoz, président F. Bosshard Dériaz, P.-Y. Christen, Y. Cogne, J. Cocquio I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli
Excusé :	J. Loeffel
Assistent :	C. Zach, maire I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Excusée :	D. Bolle de Paoli, adjointe
Procès-verbal :	N. Caillat

---

Le Président ouvre la séance.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2014**

► Le procès-verbal du 25 février 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents, moins 3 abstentions

#### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

aucune

#### **3. Communications et propositions du maire et des adjointes**

##### **Communications de Mme Zach :**

- La Ville de Genève organise cette année le 9<sup>ème</sup> tournoi de football et le 1<sup>er</sup> tournoi de pétanque des élus genevois. L'événement aura lieu le dimanche 15 juin 2014 au Centre sportif de Vessy. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au secrétariat. Il est à noter qu'il faut 5 à 8 personnes pour composer une équipe de football et 2 à 3 personnes pour une équipe de pétanque. Le délai d'inscription est fixé au 14 avril 2014.

##### **Communications de Mme Walthert :**

- L'exécutif a reçu M. Roger Moses, gérant de l'épicerie et la responsable pour Cartigny afin de faire un point de situation suite aux premiers mois d'ouverture. L'activité n'est pas encore rentable mais les villageois sont très contents. Toutefois, les clients ne sont pas toujours au courant des prestations possibles proposées par la responsable telles que commandes de gâteaux d'anniversaire, plateaux pour des apéritifs, hamburger à midi, etc. Il serait intéressant

de créer un événement spécial pour faire de la publicité. Un concert est prévu le samedi 22 mars prochain ainsi qu'une fête du printemps pour les enfants le 10 avril 2014 suivi d'un apéritif pour les parents. L'exécutif leur a suggéré de faire l'essai d'animer quelques après-midis en organisant des tournois de cartes pour les aînés par exemple.

La commission des sports de l'ACG s'est réunie :

- L'ACG avait soutenu le projet « Team 2012 et 2014 » en faveur des sportifs sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Londres et Sotchi. La création d'un « Team 2016 » pour Rio est en cours de discussion et certains sportifs ont d'ores et déjà été retenus. Le canton soutiendra ce team à hauteur de F 60'000.-, la Ville de Genève s'est déjà engagée à hauteur de F 30'000.- et l'ACG est sollicitée pour une participation pour un montant de F 30'000.-. Ainsi le soutien financier devrait avoisiner F 10'000.- par sportif (F 7'000.- en 2014).
- Le soutien à la relève sportive en cours pour les années 2013-2015 arrivera bientôt à échéance. Pour rappel, le canton, la Ville et l'ACG avaient décidé d'investir conjointement et de manière coordonnée pour renforcer l'encadrement de la relève sportive à Genève dans les domaines du football, du hockey sur glace, du basketball et du volleyball avec une ouverture prévue par la suite à des projets pour les sports individuels. La part de financement public dans chaque projet n'excède pas les 60 % du budget total de fonctionnement afin d'encourager les soutiens financiers privés, dont l'importance devrait progressivement augmenter. Une relance des clubs déjà bénéficiaires et d'éventuels nouveaux clubs est à l'étude pour un projet à partir de 2016.

M. George s'étonne du fait que la relève sportive soit à nouveau soutenue pour 3 ans puisque les subventions de l'ACG ne sont pas destinées à être pérenne, comme par exemple le Festival Antigél.

Mme Walthert répond que le canton et la Ville ont décidé de continuer à soutenir ce projet, notamment en renforçant la mise en place des structures scolaires « sport-études » et qu'ils ont proposé à l'ACG de continuer à y participer. La décision sera prise en assemblée plénière.

- Le sujet concernant les infrastructures sportives, principalement le Stade de Genève et la nouvelle patinoire n'a pu être discuté et sera remis à l'ordre du jour ultérieurement.

#### **4. Rapports de commissions**

aucun

#### **5. Propositions et questions**

- M. George revient sur l'élection d'un représentant des communes au conseil d'administration des SIG. Il y a 3 candidats : M. Eric Stauffer (Onex), M. Barthélémy Roch (Aire-la-Ville), M. Frédéric Renevey (Lancy). M. George s'étonne d'avoir reçu, un e-mail en direct de la part de M. Stauffer. Il trouve étonnant qu'il utilise le fichier d'adresses « officiel » et non son carnet d'adresse personnel. Mme Walthert précise que seuls les conseillers municipaux peuvent voter et que ce mail a été envoyé aux conseillers municipaux seulement. Elle vérifiera auprès de l'ACG si l'utilisation du carnet d'adresses ACG est réglementaire.
- Mme Dubouloz a eu l'opportunité de visiter un des appartements sis dans l'immeuble des Trois-Fontaines et a pu constater l'ampleur des travaux faits en urgence liés aux changements de tuyauterie. Les tuyaux sont désormais apparents dans les appartements et demande si d'autres travaux sont prévus. Mme Zach répond qu'il n'y avait techniquement pas d'autre possibilité de faire passer les tuyaux de chauffage ainsi. Une réfection totale de l'immeuble permettrait de coffrer ces tuyaux, mais le coût est important et nécessite une évaluation

technique et financière au préalable. Mme Walthert ajoute que les appartements étant habités, certains travaux ne sont tout simplement pas possibles en l'état.

Mme Cocquio regrette que l'exécutif ne soit pas venu constater les nuisances durant les travaux.

Mme Zach répond que l'exécutif est au courant du déroulement des travaux étant donné que M. Jaquenoud, responsable technique, s'est rendu sur place régulièrement et a fait un compte-rendu à l'exécutif de l'avancement des travaux. Mme Zach précise que, vu son emploi du temps très chargé pour la commune, il lui est difficile d'être présente à tous les rendez-vous.

Mme Walthert ajoute qu'il est prévu que les locataires reçoivent un courrier expliquant ce qui a été réalisé dans l'urgence.

Mmes Zach et Walthert indiquent qu'une séance des commissions des bâtiments et des finances a été fixée le 25 mars pour discuter de la planification des travaux de réfection des immeubles locatifs et des implications budgétaires. Elles rappellent qu'une étude par un architecte avait été faite l'année dernière et présentée à la commission des bâtiments en janvier 2013 sur l'état et le potentiel constructif des bâtiments propriétés de la commune. La commission n'a pas donné suite à ces débats, il serait intéressant de les reprendre et de prévoir une planification des travaux sur 10 ans par exemple.

M. Schornoz ajoute que le plan réalisé à l'époque était plutôt axé sur les économies d'énergies. Il serait bien de faire un état des lieux afin de savoir quels sont les travaux à envisager et l'urgence dans laquelle il faut les faire.

Mme Zach abonde dans le sens de M. Schornoz et pense qu'il faut mandater un architecte.

M. Duriaux ajoute qu'il faut également savoir quel est l'intérêt pour la commune d'avoir des appartements et analyser si le rapport revenus/coûts est intéressant.

- M. Pontinelli a remarqué qu'un arbuste est tombé au chemin des Ecoliers et demande qu'il soit enlevé car il empêche le passage. D'autre part, le panneau en bois indiquant le nom du chemin a disparu ; il suggère de le remplacer.
- Mme Zach demande aux conseillers municipaux d'informer directement M. Jaquenoud qui est sur le terrain et qui peut agir de suite plutôt que d'attendre la séance du conseil municipal.
- M. Christen souhaite savoir quelles sont les nouvelles du projet de gravières à Cartigny.

Mme Zach répond qu'un rendez-vous est fixé la semaine prochaine avec la DGNP et ProNatura pour discuter du futur aménagement de l'ancienne gravière à La Petite-Grave. Quant au projet de la nouvelle gravière, aucune nouvelle n'est parvenue à la mairie.

- M. Duriaux a vu un camion de la société ex-Astié la semaine dernière. Mme Zach confirme qu'ils viennent encore chercher du matériel en accord avec ProNatura.

Fin de la séance à 21h15.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....